

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME SIXIÈME

1887

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS
G. MASSON, LIBRAIRE
20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1887

<i>Comité de publication.</i> . . .	}	ARLOING.
		LACASSAGNE.
		TEISSIER.
<i>Comité des finances.</i> . . .	}	GUIMET.
		GAYET.
		GRÉGOIRE.

COMMUNICATION

LES STIGMATES DE L'HÉRÉDITE

PAR M. LE D^r TATY

Mémoire non déposé.

DISCUSSION

M. Pierret, sous la direction duquel ce travail a été fait, en admet toutes les conclusions et insiste sur sa valeur scientifique considérable, et au point de vue des nombreuses et pénibles recherches qu'il a nécessitées, et au point de vue des vérités qu'il démontre. Comme ces vérités se heurtent à l'opinion généralement admise, surtout dans l'École de Paris, ce travail n'a pas été suffisamment apprécié. C'est pourquoi M. Pierret tient à l'appuyer publiquement de son autorité.

M. Taty ne s'est pas livré à une dissertation purement spéculative, il a fait des autopsies, il a pratiqué des mensurations craniologiques, observé les diverses difformités ou particularités de conformation, que l'on considère comme stigmates héréditaires, et il a vu qu'aucun de ces prétendus stigmates ne se rapporte d'une manière nécessaire à une anomalie dans le développement ou la fonction du cerveau, et que tous, sans exception, peuvent se rencontrer sur des individus de l'intelligence la plus normale. Est il possible, dit M. Pierret, de considérer le strabisme comme un stigmate héréditaire alors qu'on le voit si souvent survenir à la suite des convulsions de l'enfance, de

la scarlatine, etc. ?... De même le pied bot n'est-il pas assez souvent la conséquence d'une paralysie infantile n'ayant rien à voir avec le développement du cerveau ? L'arthritique n'est pas non plus nécessairement névropathe et prédisposé aux affections cérébrales ; il n'est pas jusqu'à l'hydrocéphalie attribuée généralement à une névropathie des ascendants, qui résulte très souvent d'une autre cause, la syphilis par exemple.

L'idée de considérer ces diverses malformations comme des stigmates héréditaires entachant le cerveau de faiblesse ou d'impuissance, tient sans doute à cette croyance très répandue encore aujourd'hui, que le cerveau exerce une influence régulatrice sur le développement de toutes les parties du corps, de telle sorte qu'un trouble dans le développement de celles-ci en impliquerait nécessairement un autre dans le développement de celui-là. Mais il est aujourd'hui bien démontré que telle n'est pas la vérité. Car on voit souvent les encéphales qui n'ont pas trace de cerveau, au moins à la naissance, être remarquables par la bonne conformation de leur corps et de leurs membres ; inversement ne voit-on pas tous les jours des individus plus ou moins difformes, même de crâne et de cerveau, posséder une intelligence intacte sinon supérieure ?...

M. Lacassagne s'associe à M. Pierret pour féliciter M. Taty de son remarquable travail et pour protester contre la manière dont il a été accueilli par la Société médico-psychologique de Paris. Il pense comme M. Taty, que les prétendus stigmates héréditaires n'ont pas de relation nécessaire de cause à effet avec le trouble actuel ou éventuel des facultés cérébrales, car tous peuvent dériver de vices de développement ou de lésions d'organes autres que le cerveau et sans influence sur lui. Mais, dit M. Lacassagne, s'il n'y a pas de stigmates physiques, il y a peut être des stigmates moraux que l'on pourrait découvrir par une étude spéciale de chaque faculté et qui impliqueraient une dégénérescence plus ou moins progressive aboutissant à l'aliénation mentale. Pour s'assurer de la puissance intellectuelle de quelqu'un, il vaut certainement mieux le juger à ses actes

psychiques qu'à l'examen de sa conformation, à ce qui sort de son cerveau plutôt qu'à son cerveau lui-même. M. Taty aurait pu faire aux criminels l'application des faits qu'il a démontrés à l'égard des aliénés, car pour ceux-là comme pour ceux-ci il n'est pas vrai qu'il existe un ensemble de signes physiques révélateurs des qualités du cerveau. M. Lacassagne ne partage pas les idées de M. Lombroso qui prétend que le criminel est un homme primitif que l'atavisme a égaré dans une société plus avancée de civilisation, les prétendus stigmates qui le révéleraient s'observant tout aussi bien et aussi souvent chez de très honnêtes gens.

M. Pierret répond que si MM. Taty et Brun n'ont pas appliqué leurs recherches à la criminologie, c'est parce que les sujets d'études leur ont manqué et qu'ils ne voulaient rien déduire qui ne fût appuyé sur l'observation.

COMMUNICATION

UNE STATION MAGDALÉNIENNE A MONTBRUN (DROME)

PAR M. ROGER VALLENTIN

La majeure partie du département de la Drôme, étant située en dehors de la zone glaciaire, a dû être habitée dès les temps les plus reculés et l'on doit y rencontrer des instruments et des armes paléolithiques. Faute de fouilles et d'investigations, les résultats obtenus actuellement se réduisent à la découverte d'un coup-de-poing chelléen isolé à Suse la-Rousse et de l'important gisement chelléen de Curson, entre Romans et Tain. Ce gisement, dans la sablière de la vallée de la Vanne, sur la route de Tain à Saint-Donat, a été étudié par M. Chantre et a livré avec des ossements d'*Elephas intermedius*, des galets de quartz travaillés d'une façon primitive. L'imperfection de leur taille n'est pas le fait d'une industrie spéciale; elle résulte de leur structure minéralogique. Des silex grossièrement taillés